



TERRE CUITE ET CONSTRUCTION



LA BRIQUE ... EXPRESS YOURSELF

La brique ... Express yourself	1
Centre d'habitat accompagné à Merchtem	
<i>Pascal Van Dooren</i>	2
Brasserie satellite pour la brasserie Lindemans à Ruisbroek	
<i>A2D architecture 2 design en collaboration avec D+A Consult</i>	4
Résidence "Mon Bijou" à La Panne	
<i>luum architects</i>	6
Nouveau bâtiment scolaire dans le quartier Cadix à Anvers	
<i>KSA Korteknie Stuhlmacher Architecten</i>	8
 Architecture nationale	 10
Habitation à Gentbrugge	
<i>ae architectenbureau</i>	
Habitation à Sint-Niklaas	12
<i>An Schoenmaekers</i>	
 Technique.....	 14
Modification de la réglementation incendie belge	
 Fabricants belges de briques et de tuiles	 16



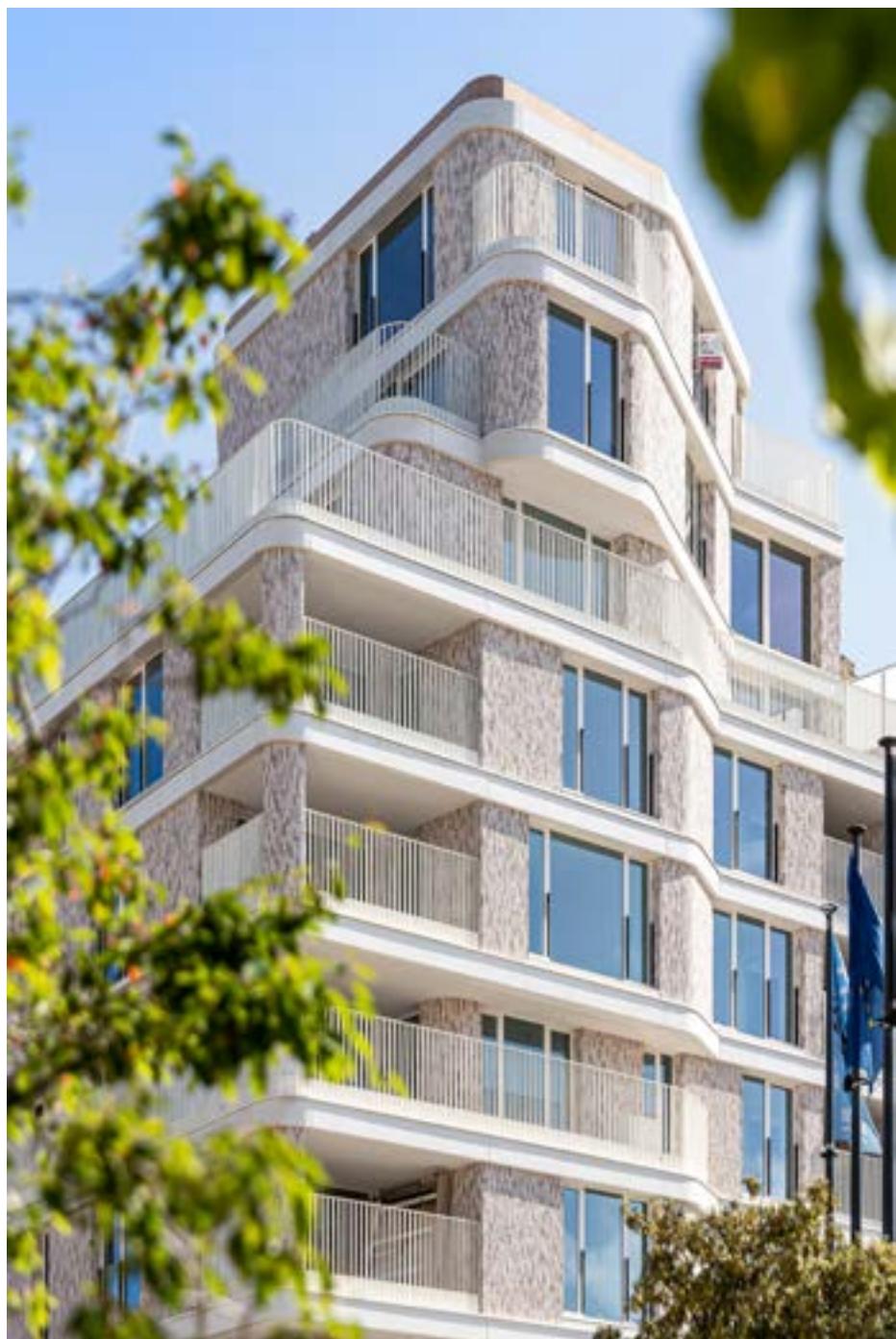
TERRE CUITE ET CONSTRUCTION est la revue trimestrielle éditée par la Fédération Belge de la Brique.
Pour plus d'informations, n'hésitez pas à nous contacter.

ABONNEMENT ET REDACTION Laurie Dufourni
EDITEUR RESPONSABLE Kristin Aerts
www.brique.be · info@brique.be
ADRESSE Rue des Chartreux, 19 bte 19 · 1000 Bruxelles
TÉL. 02 511 25 81
RÉALISATION L.capitan

SI CE N'EST DÉJÀ FAIT, COMMUNIQUEZ-NOUS L'ADRESSE
E-MAIL À LAQUELLE VOUS SOUHAITEZ RECEVOIR NOS
PUBLICATIONS DIGITALES.

Suivez-nous sur les réseaux sociaux :

-  www.facebook.com/baksteenbrique
-  www.instagram.com/baksteenbrique
-  www.pinterest.com/baksteenbrique
-  www.linkedin.com/company/baksteenbrique



La brique... Express yourself

La façade d'un bâtiment peut encore s'apparenter à un espace de créativité inspirée du contexte ou du programme. La brique est un vecteur d'expression essentiel car elle offre aux auteurs de projets la possibilité de transmettre un message, de susciter l'intérêt, de créer un dialogue avec l'espace public. Les quatre premiers projets de ce numéro de Terre Cuite et Construction s'inscrivent dans cette thématique.

Par ailleurs, une fois n'est pas coutume, nous avons regroupé dans la rubrique "architecture nationale" deux projets porteurs d'une même volonté de (re)construire sur l'existant en créant une harmonie entre anciens et nouveaux éléments. On peut aussi y voir une forme d'expression, un message fort en matière de durabilité.

Centre d'habitat accompagné à Merchtem

Pascal Van Dooren



Depuis une vingtaine d'années, l'accueil des personnes à besoins spécifiques a considérablement évolué, passant de grandes structures situées à l'extérieur des villes à de petites unités d'une vingtaine de personnes et implantées dans les villes et villages.

Cette nouvelle structure de l'asbl Levedale à Merchtem regroupe, quant à elle, une quinzaine de chambres, des salles communes et des espaces extérieurs. L'objectif est d'y former une société inclusive, dans un centre d'habitat intégré dans la communauté locale.

La volonté d'inclusion de l'association a inspiré l'architecte Pascal Van Dooren. Il a symbolisé le but de l'association en utilisant divers matériaux de parement ... la diversité des briques comme une représentation subtile de l'intégration dans la société des résidents à besoins spécifiques.

Les différentes textures de briques reflètent la richesse de la diversité de la société : d'une maçonnerie blanche, monochrome, lisse à des

briques de parement au relief très marqué ou encore à des briques ayant une texture intermédiaire. Un jeu de matériaux et de textures qui dessine sur la maçonnerie des cercles indépendants, de différents formats. Cà et là, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de ces noyaux, des briques émaillées se distinguent grâce à leur effet de brillance. Ces différentes briques blanches permettent de jouer avec les nuances et montrent un caractère changeant selon la luminosité. Cet effet est accru par un rejoints-to-ton sur ton.

Un symbole puissant qui illustre la plus-value pour notre société, des personnes à besoins spécifiques. Une inclusion architecturale urbaine porteuse d'une forte symbolique.

www.vandooren.archi



Brasserie satellite pour la brasserie Lindemans à Ruisbroek

A2D architecture 2 design
en collaboration avec D+A Consult



Pour célébrer ses 200 ans d'existence, la brasserie Lindemans s'est dotée d'une nouvelle brasserie satellite à Ruisbroek : une brasserie durable qui fait la part belle aux meilleures techniques de récupération de chaleur et d'assainissement de l'eau. Une nouvelle unité de production ouverte au public, indéniablement tournée vers la modernité, tout en s'inspirant des formes et des matériaux de l'architecture industrielle du 19ème siècle.

La nouvelle brasserie s'étend sur 15.000m² et se compose de deux parties bien distinctes : le hall de production et de stockage, volume fait de panneaux sandwich préfabriqués en béton et conçu par D+A consult et le volume ouvert au public, réalisé en maçonnerie de brique, conçu par A2D architecture 2 design. La salle de brassage y occupe une position centrale et peut servir d'espace évènementiel. S'y ajoutent un espace d'accueil, une terrasse extérieure couverte, un auditoire, des bureaux, un magasin.

La brasserie Lindemans souhaitait un bâtiment de caractère qui soit à son image : s'appuyant à la fois sur la tradition, tout en étant résolument ancré dans son époque. A2D architecture 2 design a traduit

cette dualité par une architecture avec une aura du 21ème siècle mais qui crée le lien avec l'architecture industrielle en brique du passé, d'ailleurs encore présente aux alentours. Le volume en brique devient le visage de brasserie satellite et reçoit un traitement architectural très spécifique.

La maçonnerie concave tout en verticalité se veut une référence à la courbe des cuves de brassage en inox. Un dialogue se crée ainsi naturellement entre hier et aujourd'hui mais également avec l'activité même de l'entreprise. La force dégagée par la géométrie de la maçonnerie est atténuée par le choix d'une brique neutre, de couleur rouge-brun, qui apporte une certaine sobriété. Le caractère artisanal de cette brique, combiné à une mise en œuvre en appareillage sauvage reflète, avec authenticité, l'esprit du projet.

Mettons aussi à l'honneur la mise en œuvre de qualité de la maçonnerie réalisée par l'entrepreneur Cosimco.

www.a2d.be - www.da.be





Résidence “Mon Bijou” à La Panne

luum architects

Depuis peu, un nouveau bâtiment sculptural attire irrésistiblement le regard. Une architecture qui redonne à la ville de La Panne, un nouvel élan esthétique, bien loin du stéréotype de l'immeuble d'appartements comme on en voit tant à la côte.

Ce nouvel immeuble de 14 appartements a réussi à tenir toutes ses promesses. Le challenge était de taille et il aura fallu cinq ans pour assister à la concrétisation de cet immeuble. Il se devait en effet d'être à la hauteur de sa position stratégique à l'angle de la rue commerçante et de la Grand Place et d'en devenir ainsi un élément-phare. Par ailleurs, la nouvelle résidence vient remplacer l'ancien hôtel Mon Bijou, qui a longtemps fait office de référence collective à La Panne mais ne répondait plus aux normes actuelles en matière de confort et de sécurité.

Deux éléments majeurs forment la genèse du projet : d'une part, les aspects urbanistiques et particulièrement la continuité avec les bâtiments adjacents ; d'autre part, la volonté de se démarquer ostensiblement de l'architecture standardisée de la côte. Le bâtiment

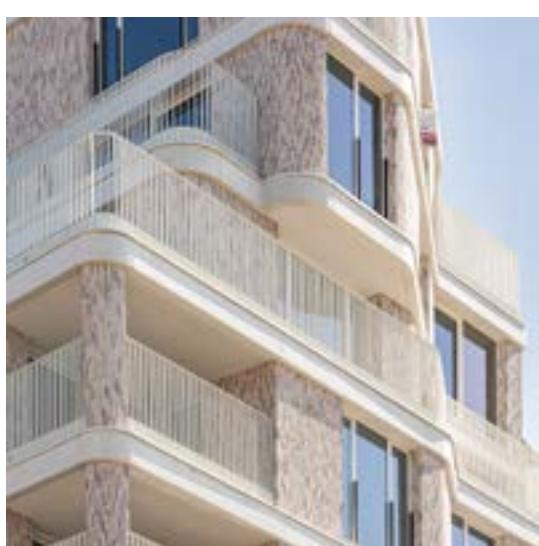
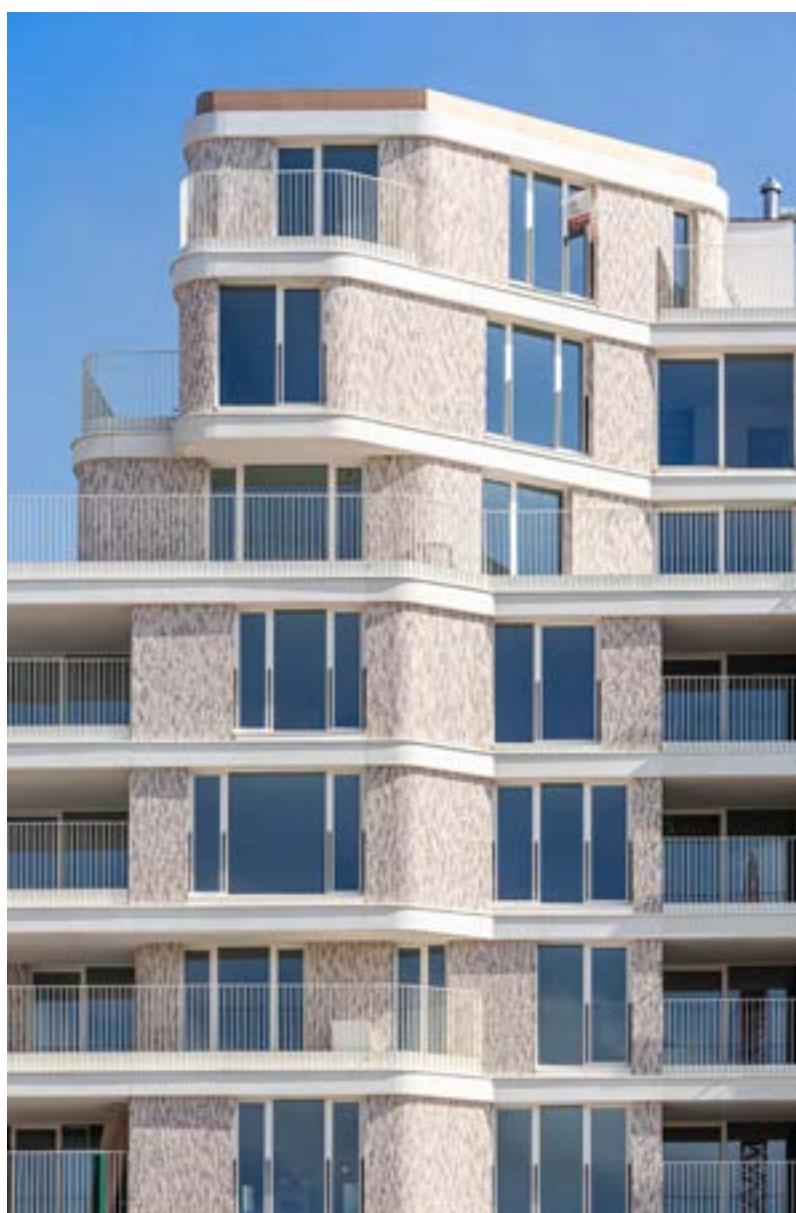
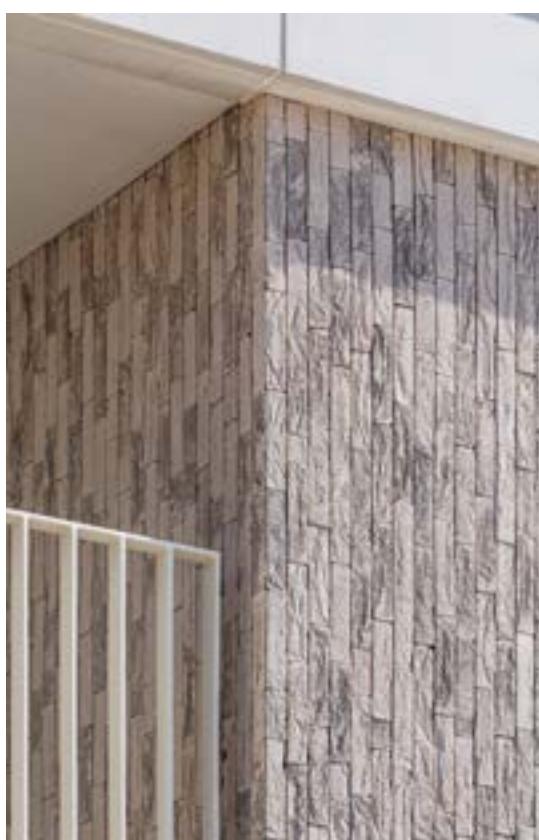
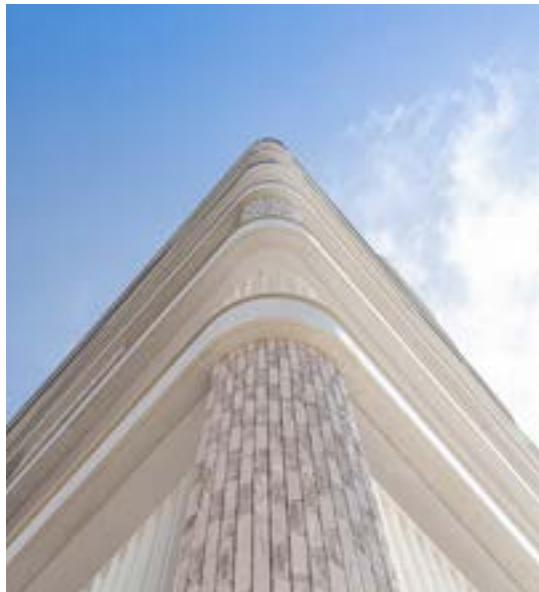
sculptural qui a ainsi vu le jour, joue sur les formes arrondies, les portes-à-faux et les terrasses. Celles-ci prennent d'autant plus d'importance au fur et à mesure des étages car on peut y profiter d'une vue dégagée sur la mer et la nature.

Les formes arrondies des façades nécessitaient un appareillage vertical pour lequel les plaquettes en terre cuite offraient la solution idéale. Par ailleurs, cela permettait d'augmenter quelque peu la superficie des appartements, par rapport à une maçonnerie classique. Il faut ici mettre en avant la qualité du travail de l'entrepreneur spécialisé, Mabrick.

Cet élégant bâtiment de 9 étages avec espace commercial au rez-de-chaussée est devenu le nouvel 'eye-catcher' de La Panne. Sans être dominant, il mise, au contraire, sur l'élégance de ses courbes et de ses finitions.

www.luum.be

www.mabrick.eu



Nouveau bâtiment scolaire dans le quartier Cadix à Anvers

KSA Korteknie Stuhlmacher Architecten



“Het Stedelijk Onderwijs”, qui gère les écoles de la ville d’Anvers, a développé un campus scolaire innovant et contemporain dans le quartier Cadix. Le projet comprend la rénovation complète du bâtiment Van Averbeke, la transformation des entrepôts CAD en salle de sport et réfectoire, ainsi qu’une nouvelle construction au “Kempisch Dok” par les architectes néerlandais KSA Korteknie Stuhlmacher Architecten.

La nouvelle construction a remplacé un bâtiment portuaire existant et affiche un caractère industriel avec de grands espaces ouverts. Cette image se veut une référence architecturale au passé industriel de l’Eilandje. L’utilisation des matériaux et des couleurs est en parfaite adéquation avec l’environnement immédiat : jusqu’à récemment, les maisons de bateliers dominaient l’image de l’Eilandje, avec leur palette caractéristique de couleurs - blanc et jaune ocre - et les ornementsations typiques en briques émaillées. Des briques ocres et blanches ont également été utilisées pour le nouveau bâtiment avec ça et là, des accents et des décos en briques émaillées dans ces mêmes teintes.

Le projet du bureau d’architecture Korteknie Stuhlmacher est basé sur l’utilisation multiple de l’espace : les classes devaient pouvoir s’adapter à différentes formes d’enseignement et à différentes tailles de groupes

et les locaux dédiés aux projets permettre aux étudiants et aux autres utilisateurs de collaborer, se rencontrer, réaliser des objets... Afin de répondre à la demande future d’une éducation moins classique, le bâtiment a été construit comme une structure flexible de colonnes. Les cloisons non porteuses entre les locaux peuvent être supprimées ou déplacées, créant des espaces de travail plus grands ou plus petits.

La nouvelle construction est un volume compact de six étages avec des toits en pente caractéristiques, répétitifs, dont les formes sont inspirées de la structure des toits des entrepôts CAD. Le bâtiment se compose d’un socle construit sur toute la profondeur de la parcelle au rez-de-chaussée et au premier étage. Les grandes salles de cours pratiques, parfois de double hauteur, du Stedelijk Lyceum Technieken y prennent place. De par leur caractère transparent, ces ateliers aux fonctions techniques représentatives agissent comme une vitrine vers la ville.

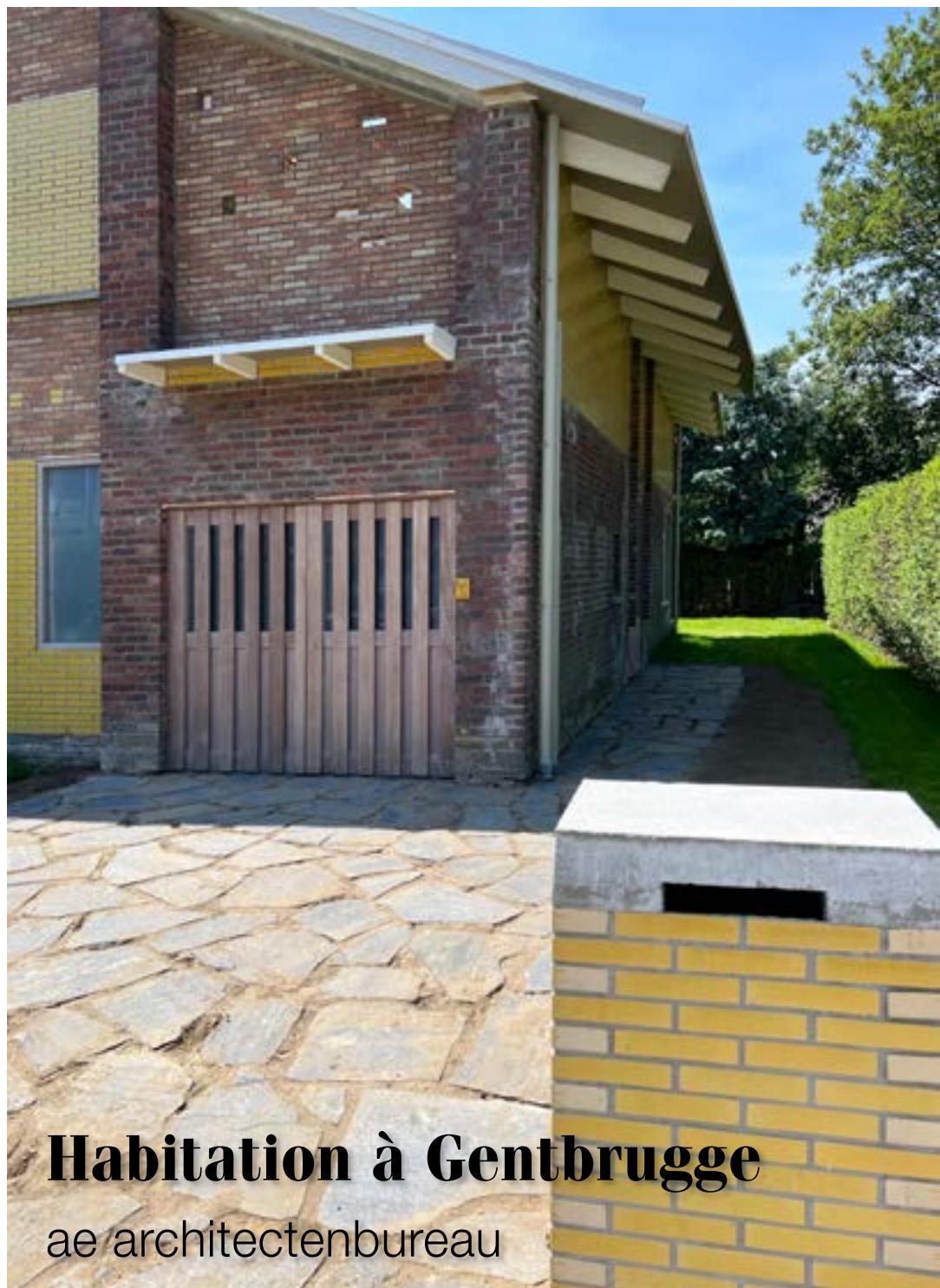
www.ksa.nl



Une maison individuelle des années '60 située dans la ceinture gantoise du 20ème siècle, était divisée en deux appartements. Le projet a consisté à en faire de nouveau une maison à part entière, pour une jeune famille avec trois enfants ... un endroit où il y aurait de la place pour dîner entre amis. Le rapport au jardin était également important et il fallait apporter suffisamment de lumière dans cette construction plutôt sombre. En ajoutant des couches supplémentaires à la maison (au lieu de la démolir et de construire une maison neuve), ae architectenbureau a su traiter la maison et la mémoire collective du quartier avec le respect nécessaire.

ae architectenbureau a préservé au maximum les qualités existantes de la maison et a générée une nouvelle dynamique grâce à des interventions soignées. Les architectes ont pour cela intensément collaboré avec l'ingénieur stabilité (H110). Le rez-de-chaussée a été dégagé des différentes pièces et transformé en un spacieux espace de vie. Au premier étage, les architectes ont conservé la structure initiale des pièces et l'ont transformée en dortoirs et salles de bains. Les anciens garages qui jouxtaient la maison au nord ont été ouverts et fonctionnent maintenant comme une nouvelle cage d'escalier et un débarras avec une terrasse sur le toit, à côté de la salle de bain.

Les détails découlent de l'approche du projet et par conséquent de la matérialité. ae architectenbureau a opté ici pour l'esprit du **palimpseste** : les nouvelles interventions ajoutent une couche supplémentaire à l'ensemble et sont exécutées dans un langage clair et contemporain.



Habitation à Gentbrugge ae architectenbureau

De nouveaux ajouts à la structure ont été réalisés en béton coulé ; de nouveaux ajouts dans le mur ont été réalisés avec des briques émaillées jaunes ou avec des briques de réemploi du chantier ; de nouveaux ajouts dans le toit ont été réalisés en bois.

Une rénovation où le maximum a été récupéré pour ne pas puiser inutilement dans de nouveaux matériaux. En outre, la mémoire collective dans le contexte de la durabilité sociale a également été expérimentée et concrétisée.



Habitation à Sint-Niklaas

An Schoenmaekers



La conception de cette maison repose délibérément sur l'existant. Il s'agit d'un vaste projet de rénovation de deux maisons mitoyennes et d'une usine textile à l'arrière. Au fil des ans, ce bâtiment du centre-ville était tombé dans un tel état de délabrement qu'il avait été déclaré inhabitable.

Les propriétaires ont su voir dans cet état de délabrement, une chance plutôt qu'un défaut : une opportunité de faire revivre un lieu méconnu chargé d'histoire, selon les besoins d'aujourd'hui et de demain. En utilisant les éléments qui s'y trouvaient déjà comme éléments constructifs (au sens propre comme au figuré), une maison moderne, presque neutre en énergie, avec le charme de l'ancienne usine a pu être réalisée.

Tout le concept de cette rénovation a consisté à repenser de manière fonctionnelle la construction existante en délabrement. Le mur de séparation existant entre les deux maisons mitoyennes a été conservé dans la mesure du possible, ce qui contribue fortement à l'âme architecturale de la maison. La façade est également restée partiellement intacte. Les ouvertures dans les murs et les sols ont été conservées autant que faire se peut. Cela crée des interactions spontanées entre les différents espaces et ce, sur les deux étages.

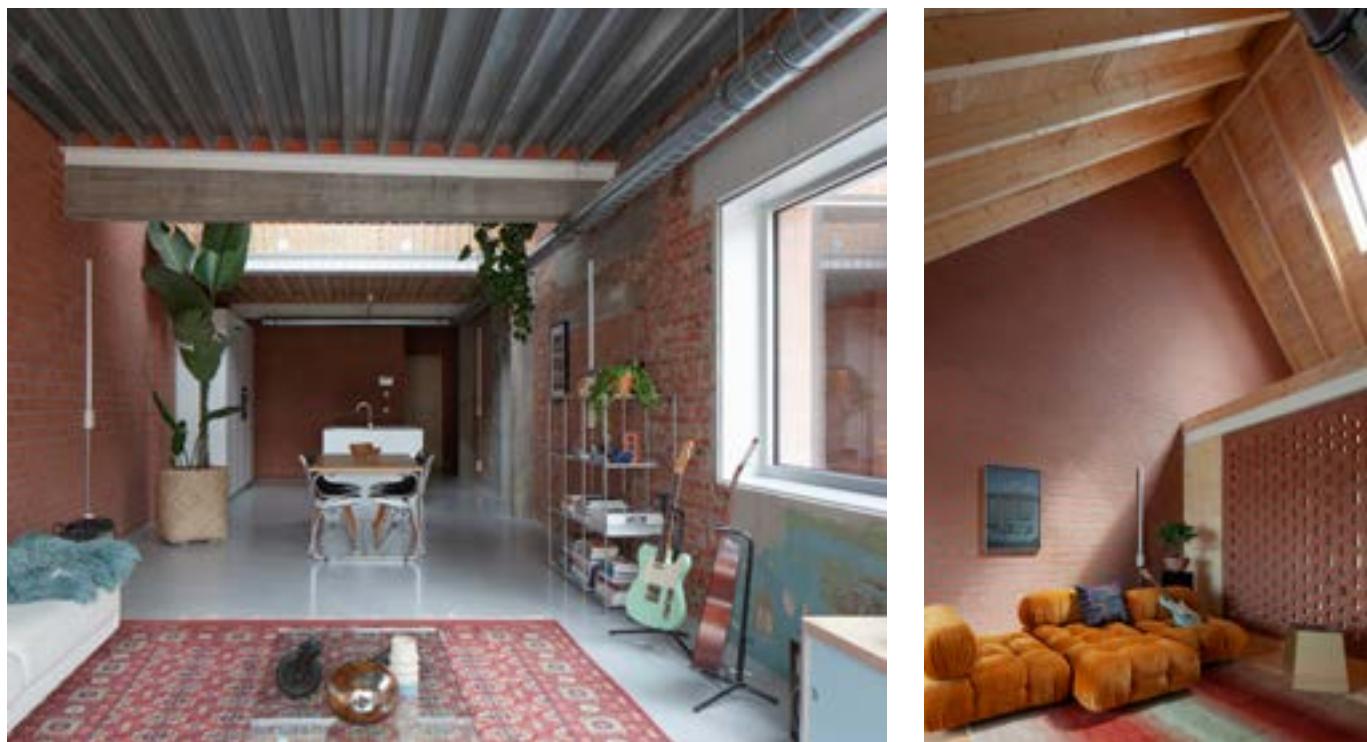
L'organisation spatiale du bâtiment a été déterminée par les éléments existants : escalier, ouvertures de fenêtres, cavités dans les murs et les planchers ... En s'en servant comme ligne directrice, une disposition

logique s'est rapidement établie, dans laquelle presque tous les espaces sont en contact les uns avec les autres et avec l'extérieur. Une sensation d'espace est ainsi créée.

Les matériaux démontés et récupérés ont été réutilisés à d'autres endroits de la maison, notamment des poutres en acier, des poutres en bois et d'anciennes briques. Si de nouveaux matériaux ont néanmoins été utilisés, cela a également été géré de manière responsable. Les éléments nouveaux ont été clairement conçus pour ne pas entrer en conflit avec l'existant. En considérant le gros œuvre comme finition, des matériaux supplémentaires ne sont pas nécessaires. Une synergie se développe entre l'ancien et le nouveau, ce qui confère une certaine évidence à l'architecture.

Le bâtiment de l'usine à l'arrière a été en partie démolie, créant une cour de belle superficie ... un véritable luxe en centre-ville. Le bâtiment à l'arrière avec sa toiture en shed a été conservé et sert aujourd'hui d'atelier aux propriétaires, qui sont architectes et musiciens.

Cette maison forme un bel exemple de la façon dont un bâtiment initialement considéré comme candidat à la démolition, peut devenir une source d'inspiration pour une nouvelle maison, une version 2.0 de ce qui était autrefois.



Modification de la réglementation incendie belge

En Belgique, les exigences légales en matière d'incendie sont déterminées dans les "normes de base de la sécurité incendie". L'Arrêté Royal (A.R.) du 7 juillet 1994 fixe ces "**dispositions réglementaires applicables aux nouveaux bâtiments en matière de prévention des incendies et explosions**". Différentes modifications ont été apportées au fil des ans. Ainsi, l'A.R. publié le 13 juin 2007 a adapté les normes de base aux (nouvelles) normes européennes (voir TCC 122, 2008/1 : "Réglementation incendie").

Cet article se penche sur les **modifications des prescriptions en matière de sécurité incendie des façades**, qui sont survenues suite à quelques **incendies de façades** dans des bâtiments de grande hauteur, et en particulier le tragique incendie de juin 2017 dans la *Grenfell Tower* à Londres.

A.R. du 20 mai 2022 modifiant l'A.R. du 7 juillet 1994

L'arrêté royal du 20 mai 2022 modifiant l'arrêté royal du 7 juillet 1994, fixant les **dispositions réglementaires applicables aux nouveaux bâtiments en matière de prévention des incendies et explosions**, a été publié au Moniteur Belge le 23 juin 2022 et est entré en vigueur le 1er juillet 2022.

Ce nouvel A.R. contient diverses modifications des prescriptions pour la sécurité incendie des nouveaux bâtiments à ériger, dont entre autres une **vaste modification des prescriptions pour la sécurité incendie des façades**, parkings, chaufferies et ascenseurs installés dans les bâtiments.

En ce qui concerne la "**propagation au sein des façades**", les "scénarios" suivants et les exigences relatives pour la prévention/limitation des incendies étaient déjà repris dans la précédente version des "normes de base incendie" :

- "propagation par la surface de la façade" (via les exigences pour la "**réaction au feu** du revêtement de façade")
- "propagation entre deux compartiments" (via les exigences pour la "**résistance au feu** des éléments constructifs et des raccords").

Le scénario pour "**propagation au sein de la façade**" est nouveau.

Par **propagation au sein de la façade**, on entend une propagation par le biais des composants combustibles (ex. l'isolation) de la lame d'air ventilée derrière le revêtement de façade (effet cheminée).

Pour prévenir du risque d'une telle propagation d'incendie, ces nouvelles dispositions limitent autant que possible l'utilisation de composants combustibles pour les **bâtiments élevés** (même si une alternative est prévue via un essai à grande échelle). Pour les **bâtiments de hauteur moyenne**, des mesures complémentaires sont prescrites pour les systèmes d'isolation des façades par l'extérieur afin de limiter la propagation de l'incendie au sein de la façade.

Les dispositions permettant de se prémunir contre ce risque consistent entre autres à utiliser des composants incombustibles ou peu combustibles, à interrompre les couches d'isolation combustibles, à interrompre la lame d'air ventilée, ...

Dans la partie 6 "Façades" de l'annexe 5/1 "Réaction au feu" de l'A.R., de nouvelles dispositions sont prises en matière de réaction au feu des produits utilisés pour le revêtement des façades (tableau V : Façades).

Pour certaines exigences relatives à la réaction au feu des composants principaux d'un revêtement de façade, des alternatives sont avancées au travers de solutions-types. Dans la description des solutions-types, on distingue :

- les façades avec une lame d'air continue (par exemple : les murs creux traditionnels, les revêtements de façade avec une lame d'air ventilée, ...)
- les façades sans lame d'air continue (par exemple : ETICS, murs-rideaux, ...)

Une version coordonnée de l'A.R. du 7 juillet 1994 est disponible sur le site internet de la direction générale "sécurité civile"; tous les détails y sont repris et les modifications marquées : [Interprétation - Arrêté royal du 7 juillet 1994 - Modifications de l'AR du 20 mai 2022](#)

Le "creux" d'un mur creux traditionnel entre aujourd'hui aussi en considération dans les exigences relatives aux risques de propagation d'incendies. Il était donc utile de reprendre les informations suivantes pour les briques et maçonneries de briques.

Il faut distinguer les propriétés des briques (= réaction au feu) et les propriétés de la maçonnerie (= résistance au feu).

En ce qui concerne la réaction au feu des briques :

Les déterminations de la norme européenne harmonisée de produit NBN EN 771-1 sont d'application. Une brique a une **classe de réaction au feu A1**, ce qui signifie que le matériau appartient à la meilleure classe de réaction au feu et est donc incombustible.

En ce qui concerne la résistance au feu des murs de maçonnerie : L'Eurocode 6 (NBN EN 1996-1-2) et son annexe nationale sont d'application. Cette annexe nationale reprend des tableaux de valeurs avec l'épaisseur minimale des murs de maçonnerie, en tenant compte de la masse volumique et de la configuration de la brique et du type de mortier, par rapport à la résistance au feu (en minutes) à atteindre et du type de mur ("mur de séparation" ou "mur porteur et de séparation"). L'annexe nationale a été développée au sein du comité miroir national NBN E 25006 et les valeurs des tableaux reposent sur les résultats de tests de résistance au feu sur murs de maçonnerie.

Résistance au feu des maçonneries de parement

La Fédération Belge de la Brique a fait réaliser avec succès un essai de résistance au feu selon la norme EN 1364-1 sur un "mur de maçonnerie de parement". Afin de tenir compte de l'évolution vers la dématérialisation que connaît notre secteur, la mise en œuvre de ce mur de maçonnerie a été réalisée avec des briques de parement étroites ("éco-format") en combinaison avec un mortier de maçonnerie. Un classement EI 30 de résistance au feu selon la EN 13501-2 a été obtenu pour ce mur en maçonnerie. Concrètement, cela signifie que la maçonnerie de parement conserve sa fonction séparatrice et non-porteuse durant au moins 30 minutes et qu'elle satisfait aux exigences en matière d'étanchéité aux flammes et d'isolation thermique. De plus amples informations quant à ce test de résistance au feu ainsi que le rapport de classification peuvent être demandées : info@brique.be.

Sécurité incendie des murs creux traditionnels

Un groupe de travail du comité technique "sécurité incendie" du CSTC travaille actuellement à une NIT Note d'Information Technique "Sécurité incendie des murs creux traditionnels" qui reprendra entre autres les modalités pratiques relatives à la mise en œuvre des solutions-types décrites dans le nouvel A.R.

Sources

- TCC 122 Réglementation incendie
- TCC 164 Réaction au feu et résistance au feu
- CSTC Monographie 37 Sécurité incendie des façades de bâtiments multi-étages (juin 2022)
- CSTC Dossier 2020-03.04 Sécurité incendie des façades : la nouvelle réglementation expliquée
- CSTC Dossier 2022-02.07 Une NIT dédiée à la sécurité incendie des façades-rideaux
- STS 22-3 Maçonnerie pour bâtiments bas - partie 3 "Propriétés thermiques, isolation acoustique, résistance au feu et imperméabilité à l'air"

Fabricants belges de briques et de tuiles

Briques pour maçonnerie ordinaire :

- O : briques pleines pour maçonnerie ordinaire
P : briques perforées pour maçonnerie ordinaire
L : briques perforées à tesson allégé

Briques de parement :

- E : briques de façade étirées
M : briques faites à la main et briques moulées à la presse
A : autres sortes (briques de parement traditionnelles et «rustiques» comme les briques de campagne, etc.)

Autres produits :

- H : hourdis
T : tuiles
S : briques de pavage
PI : plaquettes
Pour plus de détails sur la gamme de produits de chaque firme, il est conseillé de s'adresser directement à l'entreprise;

Flandre Orientale

• Steenbakkerij HOVE

Lindendreef 101
9400 Ninove
Tel. (054) 33 26 67
Fax (054) 32 82 38
www.steenbakkerijhove.be
info@steenbakkerijhove.be
(O-M-A)

• Steenfabriek VANDE MOORTEL

Scheldekant 5
9700 Oudenaarde
Tel. (055) 33 55 66
Fax (055) 33 55 70
www.vandemoortel.be
info@vandemoortel.be
(M-S-PI)

Flandre Occidentale

• Wienerberger - divisie KORTEMARK

Hoogledestraat 92
8610 Kortemark
Tel. (051) 57 57 00
Fax (051) 57 57 02
www.wienerberger.be
info@wienerberger.be
(O-P-L-E-M)

• Wienerberger - divisie ZONNEBEKE

Ieperstraat 186
8980 Zonnebeke
Tel. (051) 78 80 60
Fax (051) 77 10 38
www.wienerberger.be
info@wienerberger.be
(O-P-L-E)

• DUMOULIN Bricks

Moorseelsesteenweg 239
8800 Roeselare
Tel. (056) 50 98 71
Fax (056) 50 41 92
www.dumoulinbricks.be
info@dumoulinbricks.be
(O-P-E)

• WIENERBERGER

Kapel ter Bede 121
8500 Kortrijk
Tel. (056) 24 96 35
Fax (056) 51 92 75
www.wienerberger.be
info@wienerberger.be
(O-P-L-E-M-A-T-S-PI)

Limbourg

• Joseph Bricks

Leemkuilstraat 12
3630 Maasmechelen
www.josephbricks.com
hello@josephbricks.com
(M)

• Steenfabrieken VANDERSANDEN

Slakweidestraat 35
3630 Maasmechelen
Tel. (089) 30 50 42
www.vandersandengroup.be
info@vandersandengroup.be
(PI)

• Wienerberger - divisie LANAKEN

2de Carabinierslaan 145
3620 Veldwezelt-Lanaken
Tel. (089) 71 51 38
Fax (089) 72 28 80
www.wienerberger.be
info@wienerberger.be
(M)

• NELISSEN Steenfabrieken

Kiezelpark 458-460
3620 Lanaken (Kessel)
Tel. (012) 45 10 26
Fax (012) 45 53 89
www.nelissen.be
info@nelissen.be
(M-PI)

• Wienerberger - divisie MAASEIK

Venlosesteenweg 70
3680 Maaseik
Tel. (089) 56 40 38
Fax (089) 56 81 83
www.wienerberger.be
info@wienerberger.be
(M-A)

• Steenfabrieken

VANDERSANDEN

Riemstersteenweg 300
3740 Spouwen
Tel. (089) 51 01 40
Fax (089) 49 28 45
www.vandersandengroup.be
info@vandersandengroup.be
(M-S-PI)

• Steenfabrieken

VANDERSANDEN

Nijverheidslaan 11
3650 Lanklaar
Tel. (089) 79 02 50
Fax (089) 75 41 90
www.vandersandengroup.be
info@vandersandengroup.be
(M-S-PI)

• Steenbakkerijen

VAN MEMBRUGGEN

Dorpstraat 17
3770 Riemst
Tel. (012) 23 30 28
www.steenbakkerijen-vanmembruggen.be
info@steenbakkerijen-vanmembruggen.be
(A)

Anvers

• Wienerberger - divisie RUMST

Nieuwstraat 44
2840 Rumst
Tel. (03) 880 15 20
Fax (03) 844 28 11
www.wienerberger.be
info@wienerberger.be
(P-L)

• Swenden

Nieuwstraat 2
2840 Rumst
Tel. (03) 844 22 22
Fax (03) 844 38 02

• DESTA

Heerle 11
2322 Minderhout (Hoogstraten)
Tel. (03) 315 70 99
Fax (03) 315 81 48
www.destabe
mail@destabe.be
(E-S-PI)

• Steenbakkerij FLOREN

Vaartkant Rechts 4
2960 St.-Lenaarts
Tel. (03) 313 81 98
Fax (03) 313 71 56
www.floren.be
info@floren.be
(O-E-PI)

• Wienerberger - divisie NOVA

Steenbakkersdam 36
2340 Beerse
Tel. (014) 61 10 99
Fax (014) 61 04 32
www.wienerberger.be
info@wienerberger.be
(P-L)

• Wienerberger - divisie BEERSE

Absheide 28
2340 Beerse
Tel. (014) 61 19 75
Fax (014) 61 22 33
www.wienerberger.be
info@wienerberger.be
(M-PI)

Hainaut

• Wienerberger - divisie QUIRIJNEN

Sint-Joobaan 58
2390 Westmalle
Tel. (03) 311 51 12
Fax (03) 311 62 56
www.wienerberger.be
info@wienerberger.be
(O-P-L-E)

Hainaut

• Wienerberger - divisie PERUWELZ

Rue de l'Europe, 11
7600 Péruwelz
Tel. (069) 77 97 10
Fax (069) 77 97 11
www.wienerberger.be
info@wienerberger.be
(M)

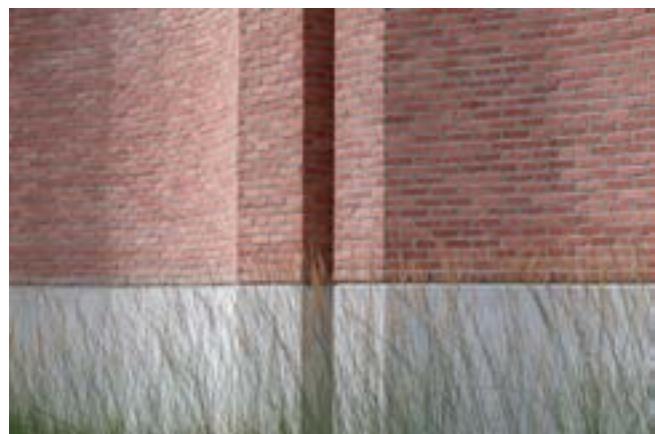
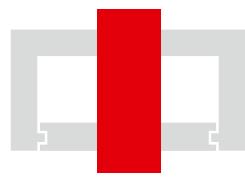
• Briqueterie de PLOEGSTEERT

'Barry'

Grand route 533
7534 Barry
Tel. (069) 53 26 00
Fax (069) 53 26 09
www.ploegsteert.com
info@ploegsteert.com
(E-P-PI)

• Briqueterie de PLOEGSTEERT

Rue du Touquet 228
7782 Ploegsteert
Tel. (056) 56 56 56
Fax (056) 56 55 01
www.ploegsteert.com
info@ploegsteert.com
(P-L-H)



Om dit tijdschrift in het Nederlands te ontvangen,
bel naar 02 511 25 81